



Bruxelles, le 30 juin 2025
(OR. en)

10767/25

Dossiers interinstitutionnels:

2023/0208 (COD)

2023/0211 (COD)

2023/0212 (COD)

EF 219
ECOFIN 872
UEM 339
CONSOM 121
CODEC 895
ECB

NOTE

Origine: la présidence

en date du: 30 juin 2025

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Note thématique de la présidence sur le paquet "monnaie unique" pour la session du Conseil Ecofin de juillet

Note thématique de la présidence sur le paquet "monnaie unique" pour la session du Conseil Ecofin de juillet

I. INTRODUCTION

Le 28 juin 2023, la Commission a présenté un ensemble de trois propositions de règlements, formant un paquet "monnaie unique", sur:

- l'établissement de l'euro numérique;
- la fourniture de services en euros numériques par les prestataires de services de paiement constitués dans des États membres dont la monnaie n'est pas l'euro;
- le cours légal des billets de banque et des pièces en euros.

L'objectif général de ce paquet est donc triple, à savoir: i) établir la législation de l'UE nécessaire pour réglementer la création de l'euro numérique pour les paiements de détail, en complément des espèces, ainsi que ses éléments essentiels; ii) tenir compte de la dimension "marché unique" de l'euro numérique en prévoyant les conditions dans lesquelles les prestataires de services de paiement n'appartenant pas à la zone euro peuvent fournir des services en euros numériques; iii) adopter des règles sur la portée et les effets du cours légal des espèces de l'UE afin de rassurer le public sur le fait que les billets de banque et pièces en euros continueront de constituer des moyens de paiement largement accessibles et acceptés dans l'ensemble de la zone euro.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT

Sous les présidences espagnole, belge, hongroise et polonaise du Conseil, des progrès considérables ont été accomplis sur toute une série de questions importantes, telles que: le modèle d'indemnisation lié à l'euro numérique; la distribution de l'euro numérique, y compris à l'extérieur de la zone euro; le renforcement de la résilience et de la préparation des systèmes de paiement de l'UE avec le déploiement de l'euro numérique; le cours légal, respectivement, de l'euro numérique et des billets de banque et pièces en euros; le fait d'assurer le niveau le plus élevé possible de protection de la vie privée et de protection des données pour les utilisateurs de l'euro numérique, en particulier grâce à la fonctionnalité hors ligne innovante. L'Eurogroupe apporte des contributions majeures à des questions importantes ayant une dimension politique, notamment la gouvernance et le processus décisionnel concernant les limites de détention d'euros numériques et la décision finale de lancer l'euro numérique.

Si les États membres approuvaient l'objectif consistant à parvenir à une orientation générale en 2025 et s'engageaient à atteindre cet objectif, des progrès supplémentaires devraient être accomplis sur ces questions et les États membres devraient donner des mandats clairs à leurs experts en vue de finaliser les discussions du groupe et de présenter un compromis sur le paquet "monnaie unique" au Conseil Ecofin, pour décision.

III. DÉBAT D'ORIENTATION

La présidence danoise invite le Conseil à tenir un débat d'orientation afin d'ouvrir la voie au dégagement d'une orientation générale sur l'euro numérique et l'ensemble du paquet "monnaie unique" en 2025. Les ministres sont invités à se prononcer sur les questions suivantes lors de la session du Conseil Ecofin:

1. Souscrivez-vous à l'objectif consistant à parvenir à un accord au sein du Conseil sur l'euro numérique et l'ensemble du paquet "monnaie unique" en 2025?
 2. Convenez-vous que les principales questions en suspens concernent la gouvernance relative aux limites de détention d'euros numériques et à la décision de lancer l'euro numérique, ainsi que la protection de la vie privée et l'indemnisation?
 3. Voyez-vous d'autres questions politiques majeures qui devraient également être examinées au niveau des ministres?
-